

Programme de bourses Mobilité Internationale en Master – MIRES

Appel à candidatures 2020-2021

Université de Paris (UP) souhaite favoriser la mobilité internationale de ses étudiant.e.s. pour renforcer leurs compétences et vivre une expérience internationale particulièrement enrichissante et formatrice. Grâce aux fonds IDEX, UP délivrera, principalement sur critères de qualité des parcours académiques, 87 bourses de mobilité à l'international à travers le programme MIRES.

Les 87 bourses sont réparties entre les facultés et l'IPGP comme suit :

Faculté de santé : 27

Faculté des sciences : 28

Faculté Sociétés et Humanités : 28

IPGP : 4

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et la suspension des mobilités dans le monde, le programme MIRES ne sera mis en œuvre **qu'à compter du 2^{ème} semestre 2020-2021**.

Le programme MIRES soutiendra 2 types de mobilités au niveau Master uniquement (première et deuxième année) :

- Mobilité d'études : concerne les étudiants réalisant leur 2^{ème} semestre d'étude de Master 1 ou Master 2 dans une université partenaire <https://u-paris.fr/mobilite-detudes/>
- Mobilité de stages de recherche : concerne les étudiants réalisant un stage de recherche à l'étranger dans le cadre de leur formation de Master <https://u-paris.fr/stage-a-letranger/>.

Un des objectifs du programme est aussi d'accroître les relations partenariales entre Université de Paris et les meilleures institutions universitaires dans le monde.

Où puis-je partir ?

- La mobilité d'études ne peut être réalisée que dans le cadre de partenariats institutionnalisés entre UP et des universités étrangères. Les accords d'échanges garantissent une reconnaissance complète de l'expérience internationale dans le cursus de l'étudiant. Tout.e étudiant.e candidat.e.s au programme de bourses MIRES doit préalablement avoir candidaté aux programmes d'échanges d'UP (procédure MoveOn).

Liste des universités partenaires : <https://u-paris.fr/mobilite-detudes/>

Les mobilités vers les partenariats stratégiques UP et/ou les partenaires étrangers dans le cadre des doubles diplômes feront l'objet d'une attention particulière :

- L'un des partenaires de l'Université européenne « Circle U » avec lequel UP a un accord de mobilité (Université d'Aarhus, Université Humboldt, Université de Louvain-la-Neuve, King's College London).
 - National University of Singapore (NUS).
 - Tous les partenaires étrangers dans le cadre des doubles diplômes en partenariat international.
- Les mobilités de stage de recherche doivent se dérouler en institutions de recherche ou laboratoires publics ou privés reconnus pour la qualité de leur équipe d'accueil et l'excellence de leur spécialité.

Montant de la bourse

Mobilité d'étude : 5000 € pour 1 semestre.

Mobilité de stage : 1000 € par mois (6 mois maximum).

UP se réserve le droit de ne financer les stages qu'à hauteur de 5000 € (5 mois) maximum en fonction du budget disponible. UP ne finance pas le voyage dans les deux cas.

Les bourses MIREs ne sont pas cumulables avec les aides à la mobilité gérées par Université de Paris.

Critères de sélection

- Les étudiants en Master 1 et 2 devront avoir un très bon niveau académique.
- La qualité du département académique et de l'institution partenaire sera prise en compte. À niveau équivalent de candidatures, celles en direction de partenariats stratégiques et/ou de doubles diplômes en partenariat international seront privilégiées.

Qui peut postuler ?

- Tout étudiant de Master inscrit à UP et ayant candidaté à une mobilité encadrée (études et/ou stages).
- Tous les Masters de l'Université de Paris sont éligibles à cette bourse.

Comment candidater ?

1. L'étudiant devra préalablement avoir complété le formulaire de candidature à la mobilité MoveOn.
2. Le formulaire de candidature dûment renseigné et accompagné des pièces demandées doit être transmis en un seul fichier pdf par e-mail au Département Mobilité Internationale à l'adresse suivante: mobilite.internationale.drive@u-paris.fr
Indiquer en objet de votre demande « **Dossier de candidature bourse MIREs 2020-2021** »

3. Si la convention de stage n'est pas signée au moment du dépôt de la candidature, une attestation d'engagement indiquant le lieu de stage, la date de début, la date de fin de stage, le montant de la gratification éventuelle par UP et/ou l'établissement d'accueil.
4. Mobilité de stage : 2 choix de stage pourront être formulés.
5. Mobilité d'études : Jusqu'à 3 choix d'établissements d'accueil de mobilité d'études pourront être formulés.
6. Date limite de candidature : **15 novembre 2020 (12 H 00)**.
7. Le pôle Stratégie et Relations internationales étudiera l'éligibilité des candidatures reçues à l'adresse mobilite.internationale.drive@u-paris.fr
8. Les facultés et l'IPGP sélectionneront les candidatures.

N.B Les candidatures incomplètes ne seront pas traitées (modulo le point 3supra).

Dates clef d'une candidature à une bourse MIRES :

- Ouverture de l'appel à candidature par l'Université de Paris : **24 septembre 2020**
- Date limite de réception des dossiers de candidature par le département Mobilité Internationale/SRI de l'Université de Paris : **15 novembre 2020**
- Période d'examen des candidatures pour la bourse : **novembre/décembre 2020**
- Envoi des résultats par email à tous les candidats : **avant les vacances de Noël 2020**